

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/790

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa pour l'organisation de la 35e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 18 janvier 2015

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 19 JANVIER 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/790 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A  
L'ASSOCIATION CLUB THALASSA POUR  
L'ORGANISATION DE LA 35E TRAVERSEE DE LYON A  
LA NAGE AVEC PALMES, LE 18 JANVIER 2015  
(DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 décembre 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association Club Thalassa Lyon Plongée a organisé la 35<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes le dimanche 18 janvier 2015.

Cette course est désormais devenue un rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau. Course de nage avec palmes de 8 km dans le Rhône entre les ponts Poincaré et Pasteur, cette compétition inscrite au calendrier fédéral de la discipline, s'est adressée cette année et pour la première fois à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...).

Cette année encore, les inscriptions et les retraits des dossards se sont déroulés à la Cité Scolaire Internationale à Lyon 7<sup>e</sup>. Les participants ont ensuite été acheminés en car jusqu'au point de départ prévu à 10h00 en amont du pont Poincaré, sur la rive gauche du Rhône à Lyon 6<sup>e</sup>.

La sécurité a été assurée par un médecin fédéral de plongée, des sauveteurs secouristes de l'UNASS et 10 bateaux suiveurs et 10 kayaks du club CKLOM.

L'arrivée était située à 300 m au-delà du pont Pasteur, à proximité de la Cité Scolaire Internationale. Une collation a ensuite été proposée à l'ensemble des participants.

En 2014, le nombre de participants a augmenté avec 282 sportifs, dont 197 hommes et 85 femmes (répartis suivant les disciplines : 120 hommes et 41 femmes pour la nage et 77 hommes et 44 femmes pour l'hydrospeed). Un effort de communication (presse, TV, radio) auprès des clubs et du grand public est réalisé chaque année afin d'accroître le nombre de participants.

Par ailleurs, cette association a pour objet la pratique sportive de plongée sous-marine et nage avec palmes en milieu naturel et en piscine.

Cet événement est un moyen de promotion pour le club et de ses différentes activités. Les objectifs de l'association pour cette édition étaient également :

- d'augmenter le nombre de participants ;
- d'améliorer les temps de parcours afin d'accroître l'intérêt sportif de l'épreuve ;

- de découvrir Lyon sous un angle unique et inattendu ;
- de défendre les valeurs du dépassement de soi, du plaisir et du respect de l'environnement ;
- de faire découvrir au public lyonnais non initié la pratique de ce sport à travers une épreuve de qualité ;
- de renforcer l'intérêt du public pour cette compétition.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'assurer la promotion et le développement de cette discipline auprès des Lyonnais.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 7 800 €.

En 2014, l'Association Club Thalassa Lyon Plongée a perçu une subvention de 1 500 euros de la Ville de Lyon.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée.

Vu l'avis du Conseil des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'Association Club Thalassa Lyon Plongée (sise 3 rue Jouffroy d'Abbans à Lyon 9<sup>e</sup>), pour la 35<sup>e</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 18 janvier 2015.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT